

CONSEIL MUNICIPAL
compte rendu détaille du 6 juillet 2010

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille dix,

Le 6 juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel RIGAL Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2010

Présents : M. RIGAL Jean Michel – Mme BERNAUD Anne Marie-- Melle LAFITTE Dany – MM
MAUVILLAIN Jean -- PAYS Gilles - LOPES Sylvio- – Mesdames GERMY Anne Marie- Martine
THIRION.

Excusé: M .VERT Richard.

Absents: MM. SAVARIT Claudy - BERGER Philippe. GRELIER Jean CHAPELAIN Ludovic
GRANGE Marie Claude.

Secrétaire de séance : Melle LAFITTE Dany

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 15.

ORDRE DU JOUR

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RESTAURANT LE MARAINAUD

Monsieur le Maire présente son rapport suite à l'audition du candidat.

Selon l'avis de la commission de Délégation de Service Public réunie le 21 avril 2010, Monsieur le Maire a reçu le vendredi 7 mai 2010 le candidat proposé par la commission : Monsieur Jérémie BERTHET et Madame Emilie BOUDET.

Monsieur le Maire informe que les conseillers municipaux membres de la Commission de délégation de service public, la secrétaire de Mairie, la représentante du Cabinet MLV Conseil assistant de la collectivité dans cette procédure ont participé à cette réunion.

A l'issue de cette séance de travail, le dossier de Monsieur Jérémie BERTHET et Madame Emilie BOUDET apparaît satisfaisant. L'offre répond aux conditions du Cahier des Charges et Monsieur Jérémie BERTHET et Madame Emilie BOUDET ont bien intégré les contraintes du bâtiment et son environnement.

Les échanges épistolaires postérieurs à l'audition ont permis de mettre au point les derniers détails du contrat et en particulier les conditions financières de la délégation.

Après avoir pris les avis de ses conseillers présents à l'audition, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de traiter avec Monsieur Jérémie BERTHET et Madame Emilie BOUDET.

La proposition correspond à la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2010 qui s'était prononcé favorablement au principe d'une délégation de service public pour le restaurant « le

Marinaud ». Elle apparaît la plus pertinente pour garantir une prise en main rapide de l'établissement et son développement dans les prochaines années.

Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion du restaurant « Le MARAINAUD »

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, codifiée au code général des collectivités territoriales dans ses articles L 1411-1 à 1411-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2010 approuvant le principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du restaurant le Marinaud.

*Vu la proposition de Monsieur le maire d'approuver le contrat de délégation de service public pour la gestion du restaurant le Marinaud et la demande d'autorisation pour signer ledit contrat avec **Monsieur Jérémie BERTHET et Madame Emilie BOUDET.***

Vu le rapport de la commission de délégation de service public désignée en application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, rapport en date du 16 mars 2010 présentant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu le rapport motivant le choix de l'entreprise candidate, ci-annexé au projet de délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants,

Le conseil municipal,

Après délibération, par :

-voix pour : 8

-voix contre : 0

-abstention : 0

- *Approuve le contrat de délégation de service public dont le texte est joint à la présente délibération, établi selon les procédures de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, codifiée au CGCT dans ses articles L 1411-1 à L 1418, confiant la gestion du restaurant Le Marinaud à **Monsieur Jérémie BERTHET et Madame Emilie BOUDET**, domiciliés à CIVRAC DE BLAYE.*

*Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer le présent contrat avec **Monsieur Jérémie BERTHET et Madame Emilie BOUDET***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 05.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Melle D. LAFITTE

J. M. RIGAL